

**MARCHE PUBLIC**

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

**Groupement de commandes constitué entre :**

**FranceAgriMer**

(Etablissement national des produits de l’agriculture et de la mer)

**ET**

**L’ANICAP** (Association Nationale Interprofessionnelle Caprine)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Fourniture de données relatives aux achats des ménages allemands en fromages de chèvre**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Etabli conformément aux dispositions de l’ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018

et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1

et R2123-1 du code susvisé

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Cadre de mémoire Technique**

Ce cadre est à utiliser par le candidat pour construire son mémoire technique, pièce à joindre impérativement à l’appui de son offre.

Il est vivement recommandé de ne pas excéder 40 pages (hors page de garde, sommaire et annexes). La police de caractère utilisée est Marianne 10, le mémoire technique respectera également les thèmes dans l’ordre établi ci-dessous.

**Préambule**

La valeur technique de l’offre est un élément important d’appréciation de l’offre économiquement la plus avantageuse. Elle représente **60 %** de la note globale.

Il appartient donc au candidat d’apporter, à travers son mémoire technique accompagnant son offre financière, une réponse argumentée et étayée selon les différentes thématiques listées ci-après. Ce mémoire ne peut, en aucun cas, être un document type de présentation de l’entreprise mais bien une réponse détaillée aux points listés.

Le candidat veillera à la précision et à la qualité des informations fournies et qui sont les dispositions que le candidat a retenues pour établir ses prix, dans le respect des exigences figurant au dossier de consultation des entreprises (DCE). Celles-ci serviront à analyser les offres au regard des sous critères précisés dans le règlement de consultation et rappelés dans le présent document.

Le candidat, à travers ses réponses, s’engage sur les moyens dont il dispose et qu’il met en œuvre pour répondre plus particulièrement au cahier des charges.

**Thèmes devant être développés**

**Sous-critère 1 : Compréhension du sujet de l’étude (15 %)**

Le candidat présente sans paraphraser le CCP:

* A) La compréhension du besoin,
* B) L’identification des enjeux et les problématiques liées à l’exécution des prestations.

**Sous-critère 2 : Méthodologie et qualité des livrables (30 %)**

Le candidat présente :

* A) La méthodologie de travail pour la réalisation des prestations ;
* B) La qualité des livrables proposés en terme de contrôle de cohérence des données et de comparabilités entre elles.

**Sous-critère 3 : Profil des intervenants dédiés (10 %)**

Le candidat présentera :

* A) La composition de l’équipe dédiée à l’exécution des prestations ;
* B) Le profil des intervenants de l’équipe dédiée : CV non nominatifs pour chaque profil (les qualifications, le domaine d’intervention et le nombre d’années d’expériences).

**Sous-critère 4 : Démarches environnementales et sociales dans le cadre de la réalisation de la prestation (5%)**

Le candidat présentera :

* A) Les moyens mis en œuvre pour réduire l’empreinte environnementale de la prestation (empreinte carbone, matériel informatique utilisé) ;
* B) Politiques sociales mises en œuvre dans le cadre de l’exécution de la prestation (formation, égalité salariale homme/femme…).

------------------------------------------